

Montreuil, le 13 décembre 2016



Liberté d'expression syndicale menacée : une conseillère d'insertion pénitentiaire sanctionnée

Mylène Palisse, conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation (CPIP) et élue CGT, a été sanctionnée mardi 13 décembre par le conseil de discipline à 7 jours d'exclusion temporaire avec sursis.

L'administration pénitentiaire acculée

Un verdict qui montre l'impasse de l'administration pénitentiaire face au caractère injustifié et discriminatoire des poursuites disciplinaires qu'elle a engagées contre Mylène Palisse depuis 9 mois pour avoir critiqué les nouvelles méthodes de la prévention de la radicalisation en milieu carcéral.

Sujets brûlants

Dans cette affaire, ressortent deux sujets d'actualité : le contexte de remise en cause de la liberté d'expression syndicale et l'omerta sur la lutte contre la radicalisation en prison, deux questions d'intérêt général.

Le ministère de la Justice doit intervenir

Le ministère de la Justice a tenté de museler la voix des professionnels exerçant dans les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation à travers une de ses représentantes syndicales, alors même que l'autorité judiciaire est la gardienne des libertés. Aujourd'hui, sa responsabilité est d'intervenir pour infirmer l'avis du conseil de discipline.

Respect de la liberté d'expression syndicale

La CGT et l'ensemble des organisations et associations soutenant Mylène Palisse et la liberté d'expression syndicale demandent l'abandon de la poursuite disciplinaires et

le respect de la liberté d'expression syndicale. Jusqu'à ce que le Ministère entende raison, nous appelons l'ensemble des citoyen-nes, à signer la pétition [« Respecter la liberté d'expression »](#) qui a, en quelques jours, obtenu plus de 2 000 signataires.

Nous appelons à poursuivre la mobilisation par toute action de solidarité envers Mylène pour la défense de la liberté d'expression syndicale jusqu'à l'abandon des poursuites disciplinaires.

Organisations signataires : La CGT insertion probation, La CGT, La CGT Fonction publique, l'UD CGT 65, le SNJ-CGT, L'UGICT-CGT, SOLIDAIRES Fonction publique, La FSU, Le Syndicat de la Magistrature, La Ligue des droits de l'Homme, l'Observatoire des Prisons

Contacts presse :

- Delphine COLIN, secrétaire nationale CGT insertion probation - 06 20 54 36 12
- Sarah SILVA DESCAS, secrétaire nationale CGT insertion probation - 06 78 97 28 13